

CONDITIONS GENERALES D'ABONNEMENT NOALYSS (MISE À JOUR 7/04/2017)

1. DEFINITIONS - OPPOSABILITE DES CONDITIONS

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente du service décrit à l'article 3 des présentes (« le Service »). Le Service est fourni par la SPRL Alchimerys dont le siège social est établi à 1020 Bruxelles, Allée des Moutons 16, enregistrée sous le numéro d'entreprise BCE 0477.815.466 (« le Prestataire »). Le Service est fourni à partir du site Internet édité, produit et exploité par le Prestataire, accessible à l'adresse pro.noalys.eu (le « Site »), moyennant la souscription d'un abonnement (« l'Abonnement »).

La souscription de l'Abonnement implique l'accord de l'abonné aux présentes conditions générales, celles-ci étant considérées comme acceptées au plus tard lorsque l'abonné reçoit un accès, même temporaire, au Service. Aucune dérogation aux présentes conditions générales ne sera acceptée, sauf si elle est expresse, spéciale et écrite par le Prestataire. Une dérogation à l'une des clauses des présentes conditions n'infirmes pas les autres clauses qui restent pleinement applicables.

2. DROITS INTELLECTUELS

Le Prestataire a conçu et développé le logiciel NOALYSS qui permet l'encodage et l'exploitation des données comptables. Le Prestataire a également conçu et développé le Site qu'il exploite, à partir duquel l'utilisation du Logiciel est exclusivement accessible aux abonnés.

Le Prestataire est seul titulaire des droits intellectuels sur le Site, le nom de Domaine, et le Logiciel. Dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales, le Prestataire concède à l'abonné uniquement pour la durée de l'Abonnement, un droit de licence non exclusif, non cessible et non transférable pour l'utilisation du Logiciel. Ce droit de licence ne peut être exercé par l'abonné qu'en respect des limites précisées par les présentes conditions générales et par les conditions générales d'utilisation affichées sur le Site, l'abonné s'engageant en outre à faire respecter les droits intellectuels du Prestataire par les tiers, ainsi qu'à informer immédiatement le Prestataire en cas de constatation d'une violation desdits droits.

3. SERVICE & CONDITIONS D'ACCES

Le Service donne à l'abonné le droit d'accéder au Site pour utiliser le Logiciel et ses mises à jour, afin d'encoder et d'exploiter ses données comptables (« les Données »), et de faire héberger et conserver ses Données dans l'espace disque (« l'Espace disque ») que le Prestataire lui met à disposition sur ses serveurs informatiques (« les Serveurs »).

Seul l'abonné dont l'inscription est activée par le Prestataire a accès au Service. L'activation de l'inscription d'un abonné par le Prestataire n'a lieu qu'après vérification par le Prestataire des informations qui lui sont transmises lors de l'inscription de l'abonné, ce dernier étant par ailleurs tenu de communiquer, sur simple demande du Prestataire, les informations précisées à l'article 5.2. La validation et l'activation de l'inscription d'un abonné doit faire l'objet d'une confirmation par courrier électronique de la part du Prestataire, et de l'attribution d'une clé d'accès (la « Clé d'accès »).

4. ABONNEMENTS : PROCEDURE- DUREE- TYPES - PRIX

4.1 Les demandes d'Abonnement doivent être adressées au Prestataire à l'aide du formulaire d'abonnement (« la Demande d'Abonnement ») disponible sur le Site. Ce formulaire d'abonnement peut également être transmis à l'abonné à sa demande, par courrier électronique. Seules les Demandes d'Abonnement confirmées par courriel électronique adressé par le Prestataire à l'adresse mentionnée dans le formulaire d'Abonnement dans les 5 jours ouvrables de la date d'envoi de la Demande d'Abonnement (« la Confirmation d'Abonnement ») valent Abonnement.

Le Prestataire peut refuser d'accéder à la demande d'abonnement, notamment pour les motifs suivants :

- le candidat abonné refuse de se soumettre aux conditions stipulées à l'article 5.2. ;
- le candidat abonné n'a pas respecté les obligations lui incombant en vertu d'un autre contrat conclu avec le Prestataire ;
- en cas de fraude ou de non-paiement avéré ou présumé du candidat abonné.

Tout refus d'abonnement pour un des motifs précités sera notifié au candidat abonné endéans les 5 jours ouvrables à compter de la date d'envoi du formulaire d'abonnement, par un courrier électronique envoyé à l'adresse email mentionnée dans le formulaire d'abonnement.

4.2 Sauf accord contraire l'Abonnement prend cours à la date de la Confirmation d'Abonnement pour une durée de 12 mois, tacitement reconductible sauf notification de la demande de non-reconduction adressée par une partie à l'autre partie au minimum 6 semaines avant la date anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Abonnement.

4.3 L'Abonnement peut être souscrit par une entreprise (« Abonnement Entreprise ») ou par un particulier (« Abonnement Individuel »). La Clé d'accès est valable à partir de trois postes utilisateurs distincts lorsqu'il s'agit d'un Abonnement Individuel, et à partir de quinze postes utilisateurs distincts lorsqu'il s'agit d'un Abonnement Entreprise. La conversion d'un Abonnement Individuel vers un Abonnement Entreprise peut être effectuée en cours d'Abonnement, moyennant l'accord écrit et préalable du Prestataire et le paiement de la majoration de prix prévue au tarif.

4.4 Le prix de l'Abonnement est libellé en euros HTVA, et consiste en un forfait (« le Forfait »). Le montant du Forfait et les prestations qu'il comprend sont précisés dans le tarif (« le Tarif ») qui est mis à disposition de l'abonné sur le Site dans la rubrique « Tarifs », ou qui peut également être remis par voie électronique sur demande écrite adressée au Prestataire.

Le Tarif en vigueur est celui qui est affiché sur le Site au jour de sa consultation ou qui est communiqué par voie électronique à l'abonné. Ce Tarif peut être modifié sans préavis par le Prestataire, l'augmentation annuelle du Forfait ne pouvant cependant être supérieure à 20 % du Forfait en vigueur l'année qui précède celle de l'augmentation (hors promotion et HTVA). Le Tarif modifié ne s'appliquera qu'aux prestations, renouvellements ou souscriptions d'Abonnements effectués postérieurement à la date de la modification du Tarif.

5. L'ABONNE

5.1 Lors de la souscription d'un Abonnement Entreprise, l'abonné veillera à désigner en son sein une personne responsable, qui sera l'interlocuteur exclusif du Prestataire et qui aura préalablement valablement reçu mandat de l'Entreprise pour exécuter en son nom et pour son compte ses obligations d'abonné (« le Mandataire »). L'abonné communiquera au Prestataire le nom et les coordonnées (téléphone - email) de son Mandataire dans le Formulaire d'abonnement. Tout changement de Mandataire sera préalablement notifié par fax envoyé au Prestataire au n° +3224694830 avec un préavis de 30 jours calendriers.

5.2 Sur simple demande du Prestataire, le candidat abonné ou l'abonné est tenu **(i)** de s'identifier sur base d'une carte d'identité belge ou européenne ou d'un passeport valide, **(ii)** d'apporter une preuve de l'existence d'un domicile ou d'une résidence fixe en Belgique, lorsque la demande d'inscription émane d'un abonné dont l'activité professionnelle est exercée en personne physique, **(iii)** de présenter un exemplaire des statuts publiés aux annexes du Moniteur belge ou la publication officielle de son pays d'établissement, ainsi que des modifications qui y auraient été apportées, lorsque la demande d'inscription émane d'un abonné dont l'activité professionnelle est exercée par une personne morale. Toute personne se présentant comme mandataire d'une personne physique ou morale ou d'une association de fait et qui adresse une Demande d'abonnement au Prestataire est tenue de s'identifier et d'apporter la preuve de sa qualité de mandataire.

6. MODE OPERATOIRE

6.1 Le Service permet à l'abonné d'encoder et de stocker ses Données, à concurrence d'un volume équivalant à celui de l'Espace disque. Pour mesurer le niveau d'espace disque déjà utilisé par chaque abonné, le Prestataire met à leur disposition un compteur de mémoire, accessible via son interface utilisateur (« le Compteur de mémoire »).

L'abonné veillera à régulièrement consulter le Compteur de mémoire pour éviter que l'espace disque utilisé pour le stockage de ses Données excède l'Espace disque. L'abonné dont le stockage des Données dépasse de plus de 10 % l'Espace disque qui lui est alloué (« l'Excès d'espace ») en sera averti par un email du Prestataire.

L'abonné aura le choix entre libérer l'Excès d'espace endéans les 5 jours ouvrables à compter de la date de l'email l'avertissant de cet Excès d'espace, ou louer au Prestataire une extension de son espace disque (« le Module mémoire »). La location d'un Module mémoire suivra la même procédure que celle décrite à l'article 4.1, toute commande pour une location de Module mémoire devant être confirmée par email par le Prestataire (« la Confirmation de location ») pour engager le Prestataire. Les modalités de paiement du prix de la location du Module mémoire sont précisées à l'article 10 des présentes conditions.

L'abonné est dûment et préalablement informé que les Données ne sont pas conservées par le Prestataire au-delà de la date d'expiration de l'Abonnement ou de sa résiliation (« la Cessation de l'Abonnement »). En conséquence, l'abonné veillera seul à la copie/téléchargement de l'intégralité des Données qu'il aura encodées et stockées pendant la durée de son Abonnement, ainsi qu'à leur archivage sur support durable, et s'engage à libérer l'Espace disque qu'il remettra au Prestataire au jour de la Cessation de l'Abonnement dans son *pristin* état. L'abonné décharge le Prestataire de toute responsabilité quant à la perte de ses Données à la suite d'une mauvaise manipulation lors du téléchargement de celles-ci.

6.2 Un guide d'utilisation du Logiciel et des fonctionnalités du Site est mis à disposition de l'abonné sur le Site. Le Prestataire pourra périodiquement adresser à l'abonné des conseils d'utilisation susceptibles de correspondre aux besoins de l'abonné. Ces conseils d'utilisation seront adressés par courrier électronique à l'abonné ; ils constituent des suggestions de la part du Prestataire, et ne peuvent en aucune façon engager sa responsabilité à l'égard de l'abonné ou d'un tiers.

7. OBLIGATIONS DES PARTIES

Le prestataire s'engage:

- a) A réaliser ses prestations dans un délai raisonnable.
- b) A une obligation de moyen quant au bon fonctionnement du Logiciel et quant aux performances du Service fourni.
- c) A prendre les mesures de sécurité applicables en la matière en vue d'assurer l'intégrité des bases de données dont il est le producteur afin d'éviter la perte, la dégradation, le vol ou la destruction des données qui y sont intégrées.
- d) A mettre à disposition de l'Abonné pendant toute la durée de son Abonnement un Espace disque de la taille indiquée dans le bon de commande. Toute extension d'espace disque par la location d'un Module mémoire pourra être mise à disposition de l'Abonné moyennant le paiement d'un supplément de prix suivant les modalités décrites au Tarif.
- e) A héberger et conserver les Données que l'abonné encode à l'aide du Logiciel sur les Serveurs, pendant toute la durée de l'Abonnement. L'abonné autorise expressément le Prestataire à archiver sur ses Serveurs toutes les Données qu'il encode via le Logiciel.

L'abonné s'engage:

- f) A utiliser le Service, le Site et le Logiciel en bon père de famille et à respecter le prescrit des dispositions des présentes conditions générales. A cet égard l'abonné est seul responsable envers le Prestataire de l'utilisation du Logiciel et des fonctionnalités offertes par le Site.
- g) A libérer l'Espace disque en supprimant toutes les Données qu'il y aura stockées à la date de Cessation de l'Abonnement.
- h) A respecter les lois applicables ainsi que les droits de propriété intellectuelle et autres droits et intérêts du Prestataire et de tiers.
- i) A immédiatement informer par écrit le Prestataire de tout changement 1) de Mandataire 2) de nom, d'adresse, de siège social, de dénomination ou de forme juridique de l'abonné.

8. LIMITES D'UTILISATION DU SITE, DU SERVICE ET DU LOGICIEL- DECLARATIONS DE L'ABONNE

Il est interdit à l'abonné:

- a) D'utiliser le Site, le Service et le Logiciel d'une façon telle que des fonctions du Site du Service ou du Logiciel ne puissent plus être exécutées correctement, de même l'abonné s'interdit de manière générale tout usage abusif ou frauduleux du Site, du Service et du Logiciel.
- b) D'utiliser le Site, le Service et le Logiciel en violation de l'ordre public et des bonnes mœurs.
- c) A l'exception du droit pour le Mandataire de donner l'accès au nombre d'utilisateurs précisés au point 4.3 et sauf accord contraire préalable et écrit du Prestataire, l'abonné s'interdit de mettre en tout ou en partie et directement ou non, le Service ou le Logiciel à disposition de tiers, de le transférer ou d'en accorder l'usage en son nom et pour son propre compte.

L'abonné déclare:

- d) Avoir connaissance du fonctionnement du Service, ainsi que des règles d'usage d'application pour l'usage d'Internet (la « Netiquette »), et les accepter.
- e) Avoir pris connaissance des conditions d'utilisation du Site publiées par le Prestataire sur le Site, et les accepter. Le Prestataire ne peut en aucun cas être tenu responsable du comportement, légal ou illégal, de l'Abonné ou de tiers qui utilisent le Service.

9. MODIFICATION / SUSPENSION DES PRESTATIONS - SUSPENSION /INTERRUPTION DE L'ACCÈS AU SITE

Si les conditions d'exploitation ou d'organisation du Service l'exigent, le Prestataire peut modifier les caractéristiques techniques de ses prestations. Excepté dans les cas de force majeure ou si des raisons d'ordre pratique ou technique le rendent impossible, le Prestataire informera l'Abonné au moins 1 mois avant toute modification du Service. L'abonné ne pourra prétendre à un dédommagement quelconque suite à cette modification. Si, suite à des exigences particulières d'exploitation, le Service restant doit être limité ou supprimé, le Prestataire s'engage à prévenir, par tout moyen approprié, tous les abonnés concernés. En outre, le Prestataire a le droit, sans avertissement préalable, de suspendre en tout ou en partie l'accès à Internet dans les cas de force majeure, lors d'événements sur lesquels le Prestataire n'a pas de contrôle, lors de travaux d'entretien et lors de perturbations. L'interruption ne donnera en aucun cas lieu à dédommagement.

10. PAIEMENT: FORFAITS - EXIGIBILITE - FACTURES & RECLAMATIONS - PENALITES

10.1 Les Abonnements sont consentis en contrepartie du paiement d'un Forfait annuel, irréductible et non remboursable. La location d'un Module mémoire donne quant à elle lieu au paiement d'un Forfait mensuel, irréductible et non remboursable, valable pour une location d'une durée minimale de 30 jours calendriers, commençant le 1^{er} du mois suivant la date de Confirmation de location, et pouvant être reconduit de mois en mois, tout mois entamé étant entièrement dû.

10.2 Tous les paiements doivent être acquittés par anticipation au compte bancaire du Prestataire 114-2624331-24 ou IBAN BE48 1142 6243 3127 BIC BKCPBEBBXXX, avec mention des références mentionnées sur la Confirmation de l'Abonnement, ou la Confirmation de location du Module mémoire. Le Prestataire n'est pas tenu d'accepter de paiements en espèces.

10.3 Le Forfait est dû à partir de la date d'entrée en vigueur de l'Abonnement ou de sa date anniversaire en cas de reconduction, ou avant le 1^{er} du mois pour lequel la location du Module mémoire est souscrite. Le montant du Forfait doit avoir crédité le compte bancaire du Prestataire endéans les 5 jours ouvrables suivant la date de Confirmation d'abonnement par le Prestataire, ou au plus tard à la date anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Abonnement en cas de reconduction de l'Abonnement, ou 5 jours ouvrables avant le 1^{er} du mois pour lequel la location du Module mémoire a lieu.

10.4 Une facture sera adressée par le Prestataire à l'abonné à l'adresse email mentionnée par la Demande d'abonnement. Cette facture est établie annuellement pour les Forfaits d'Abonnement et mensuellement pour les Forfaits de location de Module mémoire. La facture peut également être transmise par courrier ordinaire sur simple demande écrite de l'abonné. Les plaintes relatives au montant facturé doivent être introduites dans les 10 jours ouvrables suivant la date d'établissement de la facture. Passé ce délai, l'abonné est irréfutablement réputé avoir accepté la facture. L'introduction d'une réclamation ne dispense pas l'abonné de ses obligations de paiement. L'abonné qui prétend ne pas avoir reçu sa facture est tenu d'acquitter le montant que le Prestataire lui indique. Un duplicata est fourni à l'Abonné sur demande. Des frais administratifs peuvent être facturés lors de demandes répétées de duplicata.

10.5 L'expiration du délai de paiement met de plein droit l'abonné en demeure sans qu'il y ait besoin d'une sommation. Des intérêts moratoires calculés au taux de 1% par mois sont dus depuis l'expiration du délai. Toute année ou mois entamé donne lieu au paiement de l'intérêt calculé sur le montant principal pour la totalité de l'année ou du mois entamé. En outre, une indemnité forfaitaire équivalente à 15 % du montant principal sera due, avec un minimum de 150 EUR, à titre de clause pénale.

11. RESPONSABILITES

Responsabilité du Prestataire

11.1 Le Prestataire ne peut être tenu responsable en cas de mauvaise utilisation du Service ou du Logiciel par l'abonné, ou en cas de mauvais fonctionnement du service Internet.

11.2 Le prestataire n'étant tenu à aucune obligation de surveillance ou de contrôle, l'abonné est seul responsable de la manière dont les Données sont encodées à l'aide du Logiciel, et de l'exactitude de celles-ci. En outre le Logiciel n'est doté que d'une fonction d'encodage des données, et d'une fonction qui permet l'exploitation des données encodées pour la réalisation d'opérations simples, chacune de ces opérations devant être manuellement ordonnée par l'abonné en fonction de ses besoins propres. En conséquence, l'abonné est clairement averti le Logiciel n'est pas destiné à assurer l'exécution et le respect des formalités et obligations comptables pour lesquelles l'abonné reste exclusivement seul responsable.

11.3 Le Prestataire ne peut être tenu responsable des dommages qui résultent de l'intervention d'un tiers.

En aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu responsable des dommages indirects ou immatériels, tels que les dépenses supplémentaires, les manques à gagner, les pertes de bénéfices, les pertes de clientèle, les pertes ou les détériorations de Données et les pertes de contrats par l'abonné que l'abonné prétendrait comme directement ou indirectement liés à l'utilisation du Service ou du Logiciel.

Responsabilité de l'abonné

11.4 L'abonné est responsable à l'égard du Prestataire de tout dommage direct ou indirect résultant de son utilisation fautive du Logiciel et des fonctionnalités proposées sur le Site, ou non conforme aux instructions données par le Prestataire, et est tenu d'indemniser le Prestataire du préjudice causé de ce chef dans son intégralité.

11.5 L'abonné s'engage par ailleurs à ne pas utiliser le Site ou le Logiciel d'une manière qui puisse porter atteinte à la sécurité, à l'intégrité ou au bon fonctionnement des Serveurs. L'abonné garantit le Prestataire de tout recours qui serait introduit à l'encontre de celle-ci, par tout tiers et sur quelque base que ce soit, suite à l'archivage des Données qu'il aura encodées via le Logiciel.

11.6 L'abonné est responsable de tout dommage généralement quelconque causé au Prestataire ou à des tiers à la suite de tout usage du Service qui serait fait par un tiers à l'aide de sa Clé d'accès, que l'abonné ait cédé perdu, copié, prêté ou se soit fait soustraire sa Clé d'accès. En cas de perte ou de soustraction de sa Clé d'accès, l'abonné reste responsable des paiements visés à l'article 10 des présentes conditions, sauf s'il informe immédiatement le Prestataire par téléphone de la perte ou de la soustraction, et qu'il demande en même temps au Prestataire de suspendre l'accès au Service, auquel cas l'abonné est exempt des paiements qui seraient postérieurs à la notification et à la demande de suspension précitées. La déclaration de l'abonné doit être immédiatement notifiée par lettre recommandée à la poste, adressée au Prestataire.

La suspension du Service dans les conditions mentionnées au présent article n'entraîne pas la résiliation de la convention entre le Prestataire et l'abonné: tout autre paiement reste dû. Le Service est réactivé dès réception de la demande écrite de l'abonné en ce sens.

11.7 Tous les frais supportés et tous les paiements généralement quelconques faits par le Prestataire (par exemple dommages - intérêts à des tiers, frais de réparation, etc.) à la suite de la violation par l'abonné du présent article, sont à la charge de l'abonné, sans préjudice de tous autres droits ou actions du Prestataire.

12. CESSIION DE LA CONVENTION

L'abonné ne peut céder les droits et obligations nés de la convention dans son chef qu'avec l'accord écrit et préalable du Prestataire. Le Prestataire a le droit de céder en tout ou en partie les droits et obligations nés de la convention d'Abonnement dans son chef à un tiers, sans le consentement de l'abonné.

13. SUSPENSION ET RESILIATION

13.1 Suspension ou résiliation par le Prestataire

Le Prestataire peut, sans mise en demeure préalable, suspendre totalement ou partiellement le Service offert à l'abonné qui ne remplit pas ses obligations envers lui, ou ne respecte pas les Conditions d'utilisation du Site.

Le Prestataire peut également suspendre totalement ou partiellement le Service sans mise en demeure préalable si l'abonné ne remplit pas ou plus toutes les conditions mentionnées à l'article 5, ou s'il a communiqué des informations erronées ou incomplètes au Prestataire lors de sa demande d'Abonnement ou en cours d'exécution de la convention, ou cédé une information quelle qu'elle soit. Les frais de mise hors service et de remise en service du Service sont à charge de l'abonné. La suspension a lieu sans que l'abonné puisse prétendre à une quelconque indemnisation et prend fin lorsque l'abonné s'est conformé à ses obligations. Même en cas de suspension du Service, l'abonné est tenu de respecter toutes les obligations lui incombant en vertu de la convention. Si dans les 15 jours de la suspension, l'abonné ne s'est pas mis en règle, le Prestataire peut résilier de plein droit la convention moyennant un préavis minimum de 15 jours calendrier, avec notification de sa décision à l'abonné par l'envoi d'un courrier recommandé. Cette résiliation a lieu sans que l'abonné puisse prétendre à une indemnité quelconque et sans préjudice du paiement des sommes dont il est encore redevable, notamment le Forfait qui reste à couvrir. La convention prend fin de plein droit en cas de liquidation, de concordat, de faillite ou de toute procédure d'insolvabilité introduite à l'égard de l'abonné.

13.2 Suspension ou résiliation par l'abonné

L'abonné peut, à tout moment, suspendre son accès au Service. Cette suspension a lieu sans réduction du Forfait dont il reste redevable pendant la période de suspension.

L'abonné peut unilatéralement et anticipativement résilier l'Abonnement par notification adressée au Prestataire par lettre recommandée. La résiliation de l'Abonnement prend effet le 1^{er} du mois calendrier qui suit celui au cours duquel la notification de résiliation a été envoyée.

La résiliation unilatérale par l'abonné ne lui donne droit à aucun remboursement d'aucune somme perçue, les sommes à devoir restant intégralement dues.

14. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

14.1 Le responsable du traitement des données à caractère personnel

Pour l'exécution des présentes conditions générales, et conformément à l'article 1^{er}, §4 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, telle que modifiée par la loi du 11 décembre 1998, le responsable du traitement des données à caractère personnel (le « Responsable du traitement ») est le Prestataire. Le Responsable du traitement des données à caractère personnel se conformera aux obligations légales prévues en la matière, et plus particulièrement à celles prévues par les articles 9 à 22 de la loi du 8 décembre 1992 et 122 à 133 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques. Toute demande de l'abonné concernant le traitement par le Prestataire de ses données à caractère personnel, notamment en ce qui concerne ses droits d'information, de rectification et d'opposition, est adressée à ce dernier, aux coordonnées mentionnées aux termes des présentes conditions générales ou par courrier électronique.

14.2 Les Données relatives à l'abonné

Les Données relatives à l'abonné et qui sont communiquées par ce dernier au Prestataire ou encodées à l'aide du Logiciel sont introduites dans la base de données du Prestataire, et sont conservées comme telles, sauf opposition de l'abonné notifiée par écrit au Prestataire. Ces Données sont les suivantes : nom ou dénomination sociale de l'abonné, forme juridique, n° d'enregistrement à la Banque Carrefour des Entreprises, adresse, téléphone, fax et nature de ses activités commerciales, données comptables, site web, email, personne de contact. L'abonné pourra librement consulter, modifier ou supprimer ses Données en en faisant la demande écrite au Prestataire.

14.2 Les finalités du traitement

Les données à caractère personnel de l'abonné sont traitées en vue de la fourniture du Service, dans le cadre de l'administration clientèle et de la facturation. Elles peuvent également être utilisées pour optimiser le fonctionnement et l'efficacité du Service par le Prestataire.

15. CONFIDENTIALITE

Pendant toute la durée de l'Abonnement ou après sa résiliation, les Parties s'abstiendront de divulguer, directement ou indirectement, à toute tierce toute information dont elles ont connaissance ou qu'elles apprennent lors de l'utilisation du Service ou du Logiciel par l'abonné, ou de permettre qu'une telle information tombe dans le domaine public, à moins qu'elles ne soient légalement obligées de la divulguer. Les Parties imposeront contractuellement les mêmes obligations à leurs employés ou conseillers, en spécifiant dans les contrats d'emploi et engagements respectifs l'engagement obligatoire à la confidentialité et les sanctions applicables à tout manquement à cet engagement.

16. CONVENTION ELECTRONIQUE ET PREUVE DU CONVENTION

L'acceptation par voie électronique des présentes conditions générales de vente, et l'utilisation du Service et du Logiciel, ont pour effet de lier les Parties conformément aux présentes conditions. L'abonné consent en outre expressément que tout enregistrement électronique conservé ou créé par le système informatique du Prestataire, et qui est relatif au Service, aura la même valeur probante qu'un document écrit.

17. LEGISLATION APPLICABLE ET JURIDICTION

Les présentes conditions générales sont régies par la législation belge, et toute contestation relative à leur existence, leur interprétation ou leur exécution qui ne pourra faire l'objet d'un règlement amiable sera de la compétence exclusive des juridictions de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

18. NOTIFICATIONS

Toute notification en vertu des présentes conditions générales sera communiquée par écrit et envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou délivrée en personne avec reçu signé à **Alchimerys SPRL**, Allée des moutons 16, à 1020 Bruxelles, et à l'adresse postale de l'abonné telle qu'elle est mentionnée dans la Confirmation d'abonnement. L'une ou l'autre partie à la présente convention peut changer son adresse uniquement en Belgique moyennant notification écrite à l'autre Partie. Les notifications seront envoyées par lettre recommandée et n'entreront en vigueur qu'au moment de leur réception.